

Glanures

ME 1903 page 59 : L'esprit vie et paix (Romains 8: 1, 2)

Toute la question du péché est vidée avec Dieu par l'oeuvre de Christ et par Dieu lui-même, et Christ est à la droite de Dieu en vertu de l'accomplissement de cette oeuvre qui, selon la nature de Dieu, m'a réconcilié avec Lui. J'étais coupable, et ma culpabilité est ôtée. J'étais souillé, et je suis blanc comme neige; Dieu m'a parfaitement accepté en justice par l'oeuvre de Christ; cette oeuvre me place devant Dieu, en Christ, dans la pureté et la justice qu'elle m'a acquises, en sorte qu'il ne peut y avoir aucune condamnation pour moi. Comme conséquence de cette oeuvre, le Saint Esprit est envoyé et habite dans le croyant. Christ est le témoin de cette oeuvre dans le ciel, auprès de Dieu, et le Saint Esprit en est le témoin dans l'âme du croyant. Mais le Saint Esprit est plus encore que cela, car il est la puissance de la vie dans laquelle j'ai une pleine liberté en la présence de Dieu. La résurrection de Christ est le témoignage que le péché est ôté, mais elle est aussi la puissance de la vie. La présence du Saint Esprit est le témoignage de l'un et la puissance de l'autre. Le fait de la résurrection est à la fois la liberté de la conscience en la présence de Dieu, car elle est un nouvel état dans lequel Christ est entré, et nous en Lui, le péché étant ôté — et la liberté, l'affranchissement du péché, parce que la résurrection est la puissance d'une vie nouvelle. Le Saint Esprit réalise ces deux choses en nous, en sorte qu'elles deviennent notre état, dont nous avons conscience par la foi, qui est le lien entre le verset 1 et le verset 2 de Romains 8.

ME 1903 page 420 : Double témoignage des Ecritures au sujet du gouvernement du monde et de l'Eglise

A part le bienheureux témoignage de l'amour de Dieu et du salut personnel, les Ecritures, dans leur ensemble, nous occupent de deux sujets: le *gouvernement de ce monde*, et *l'Eglise*. Cette dernière est maintenant, par le Saint Esprit, le récipiendaire et le livre où est déposée la connaissance divine, et ceux qui en font partie sont le moyen de la répandre. L'Eglise n'enseigne pas, mais les apôtres et prophètes d'abord, puis les docteurs, et enfin les évangélistes, sont ceux qui enseignent chacun à sa place. L'Eglise reçoit, retient et professe la vérité. L'état de l'Eglise peut devenir tel que ce maintien et cette profession soient confiés à la fidélité individuelle; mais le devoir de l'Eglise, dans son état normal, est d'être la colonne et le soutien de la vérité (comparez Ephésiens 4: 11- et suivants; 1 Timothée 3: 15; Apocalypse 1-3).

Tout ce qui concerne Christ, sauf sa relation avec l'Eglise, et la révélation du Père par le Fils qui demeure éternellement dans son sein, nous le trouvons dans l'Ancien Testament. Tout ce qui le concernait Lui-même y était ouvertement révélé; l'Eglise ne pouvait pas l'être

(Ephésiens 3: 2-12; Colossiens 1: 25-27; Romains 16: 25, 26; 1 Corinthiens 2: 7-10). Une condition fondamentale de l'existence de l'Eglise, c'est que le mur mitoyen de clôture devait être et à été détruit, tandis qu'une condition fondamentale de l'existence d'Israël, c'est que le mur mitoyen de clôture devait être maintenu.